Provisoire



Conseil de sécurité

Cinquante-sixième année

 $4392_{\text{e séance}}$

Vendredi 19 octobre 2001, à 15 heures New York

Président : M. Ryan (Irlande)

Membres: M. Amin

> Chine M. Wang Yingfan Colombie M. Valdivieso M. Rosenblatt M. Granovsky France M. Levitte Mlle Durrant M. Ouane Mali M. Koonjul Norvège M. Kolby Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . M. Eldon M. Mahbubani Singapour M. Jerandi M Krokhmal

Ordre du jour

La situation en Somalie

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie (S/2001/963)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.

01-59139 (F)

La séance est reprise à 15 h 15.

Le Président (parle en anglais): Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant du Japon. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Motomura (Japon) (parle en anglais): Monsieur le Président, je voudrais vous remercier de cette occasion que vous m'avez donnée de participer au débat d'aujourd'hui sur cette question importante. Je voudrais également remercier le Représentant du Secrétaire général, ainsi que le Premier ministre de la Somalie, de leurs déclarations sur la situation actuelle en Somalie.

Je voudrais tout d'abord féliciter le Gouvernement de Djibouti pour ses efforts ardus afin d'aider le peuple de Somalie à résoudre son conflit par des moyens pacifiques. C'est en fait grâce à l'initiative du Président Guelleh que la Conférence nationale pour la paix en Somalie a eu lieu à Arta, à Djibouti, l'année dernière, ce qui a mené à la constitution du Gouvernement national de transition en Somalie. La réunion publique tenue aujourd'hui par le Conseil de sécurité est une occasion précieuse pour les États Membres intéressés d'examiner l'évolution de la situation en Somalie au cours de l'année passée.

Avant de faire des observations sur l'évolution politique et sur la situation humanitaire, je voudrais annoncer aujourd'hui que le Gouvernement japonais a décidé de fournir, par l'entremise de l'Organisation des Nations Unies, une aide d'un montant de 4,8 millions de dollars destinée aux secteurs de la réconciliation nationale et de l'aide humanitaire. J'expliquerai un peu plus loin la manière dont cette aide sera utilisée.

Des divisions profondes entre les clans et les ambitions inconciliables de groupes armés fondés sur des clans ont été la source de souffrances indicibles pour le peuple somalien, et constituent l'obstacle principal à la réunification du pays. Bien que le Gouvernement national de transition ait été établi à la suite d'efforts de réconciliation nationale avec une participation au niveau local, l'affrontement armé entre les clans n'a pas diminué, et les rapports de force entre eux semblent être extrêmement fluctuants. Certains seigneurs de la guerre ont établi des coalitions pour lutter contre le Gouvernement national de transition. Parallèlement, les régions du nord, le « Somaliland » et le « Puntland », refusent toujours d'engager le dialogue avec le Gou-

vernement national de transition. Il y a aussi des troubles politiques, avec des groupes qui se disputent le pouvoir politique interne au sein de leurs propres gouvernements autonomes. La situation est donc extrêmement fragile et explosive dans l'ensemble du pays.

Le Japon préconise depuis longtemps un règlement politique global du conflit et la réconciliation nationale, l'objectif étant de parvenir à un État somalien unifié. À notre avis, l'établissement du Gouvernement national de transition n'est que le premier pas de la tâche redoutable que représente le relèvement national. Édifier un Gouvernement représentatif qui soit efficace, permanent et fonctionnel sera encore beaucoup plus difficile; et on ne peut y parvenir qu'avec la volonté et l'accord du peuple somalien lui-même, ainsi qu'avec une aide appropriée fournie par la communauté internationale.

Dans ces circonstances, le relèvement de la Somalie exigera une démarche qui s'efforce de reconstruire la société somalienne à partir du bas, notamment en apportant un appui aux entités qui se dégagent dans différentes parties du pays par le biais d'un processus participatif. Le Japon attache donc beaucoup d'importance au renforcement du rôle de la société civile dans l'édification de la paix et le processus de réconciliation ultérieur. À cette fin, j'ai l'honneur d'annoncer aujourd'hui que le Japon apportera une contribution de 500 000 dollars à un projet qui sera mis en oeuvre par une organisation non gouvernementale (ONG) appelée « War-Torn Societies Project ». Cette contribution sera effectuée par l'entremise du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la Somalie.

La Somalie a été ravagée par les conflits, la sécheresse, les inondations, les épidémies, la famine et l'absence de gouvernance. Une bonne partie de sa population a été déplacée; elle souffre dans sa totalité d'une misère écrasante. Cette grave situation humanitaire est, ainsi qu'elle doit l'être, profondément préoccupante pour la communauté internationale.

Le Japon rend hommage aux efforts courageux et inlassables du personnel humanitaire qui travaille dans cette situation instable et périlleuse, et insiste pour qu'il soit correctement protégé. L'enlèvement par des membres de factions armés de membres d'ONG et de personnel de l'Organisation des Nations Unies appartenant au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), à l'Organisation mondiale de la santé

(OMS) et au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), en mars dernier, a été un crime inqualifiable qui ne saurait être toléré. La communauté internationale, et en particulier le Conseil de sécurité, doit appeler toutes les parties à reconnaître l'impartialité des organismes de secours et des ONG, et à coopérer avec ceux-ci, ainsi qu'à assurer la sécurité de leur personnel.

Je voudrais aussi féliciter les instances humanitaires de l'Organisation des Nations Unies telles que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Programme alimentaire mondial (PAM) et l'UNICEF de leurs activités très utiles et efficaces, qui sont coordonnées sous la direction compétente du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Le Japon, quant à lui, apporte une aide d'urgence, essentiellement par l'entremise du PAM et du HCR, afin de contribuer à atténuer le sort pitoyable du peuple somalien.

Le Japon attache une grande importance aux besoins des enfants des familles déplacées en matière d'éducation et de formation. Outre le soutien qu'ils devront apporter à leurs familles, ils devront également assumer les tâches futures de réconciliation nationale et de redressement. J'ai donc le plaisir d'annoncer que le Japon fournira – là encore par le biais du Fonds d'affection spéciale des Nations Unies - un appui financier d'un montant de 3,9 millions de dollars pour le projet de l'UNICEF en Somalie, qui donne aux enfants des possibilités de formation et les prépare au rétablissement de la paix et de l'ordre public. En outre, le Japon a décidé récemment de fournir une aide d'urgence d'un montant de 420 000 dollars pour répondre à l'appel à l'aide lancé par le PAM pour combattre les effets de la sécheresse.

En ce qui concerne la demande contenue dans la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 11 janvier 2001 – que le Secrétaire général fasse une proposition de mission de consolidation de la paix après le conflit en Somalie –, le Japon appuie l'avis exprimé dans le rapport récent du Secrétaire général selon lequel, étant donné l'incertitude qui règne en matière de sécurité, la création d'une telle mission serait pour l'instant prématurée.

Dans l'intervalle, nous continuerons de suivre de près la situation en Somalie. Nous sommes disposés à répondre aux besoins humanitaires et aux besoins d'urgence au fur et à mesure qu'ils se présenteront.

Le Président (parle en anglais): L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Belgique. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. de Ruyt (Belgique): J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne (UE). Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne — la Bulgarie, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie — et les pays associés, Chypre, Malte et la Turquie, ainsi que l'Islande, pays de l'Association européenne de libreéchange, membre de l'Espace économique européen, se rallient à cette déclaration.

L'Union européenne se réjouit beaucoup de la tenue de ce débat public sur la Somalie aujourd'hui et de l'opportunité qu'il présente aux États Membres de pouvoir partager leurs évaluations de la situation en Somalie et leurs réflexions sur le rôle des Nations Unies dans ce pays, et plus généralement dans la corne de l'Afrique.

Je voudrais saluer la présence parmi nous du Premier Ministre Galaydh du Gouvernement national de transition de Somalie et le remercier pour son intervention, qui nous aura été extrêmement utile pour alimenter ces réflexions.

Le Gouvernement de transition est en place depuis près d'un an – un tiers de son mandat – et s'est heurté à de nombreuses difficultés, comme le débat de ce jour l'a révélé. L'Union européenne renouvelle l'appel qu'elle avait lancé au Gouvernement de transition pour qu'il poursuive ses efforts en vue de parvenir à la réconciliation nationale dans un véritable esprit de compromis, par des moyens pacifiques, et en respectant dûment toutes les entités qui ont atteint un certain degré de stabilité. L'Union européenne encourage toutes les parties somaliennes qui n'ont pas participé au processus d'Arta à entamer un dialogue dans le même esprit véritable de compromis, en vue de faire avancer et de mener à bien le processus de réconciliation de tous les Somaliens.

L'Union européenne se félicite de la création du Comité national pour la réconciliation et la restitution des biens. Ce Comité doit fonctionner de manière indépendante du Gouvernement et constituer un forum de dialogue important, dont tous les Somaliens doivent assumer la responsabilité avec le soutien de la communauté internationale. Comme suggéré au Forum des

partenaires de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (AIGD), la coopération fonctionnelle entre les diverses réalités politiques et administratives représente une mesure de confiance importante.

S'agissant des droits de l'homme, l'Union européenne est d'avis que les crimes commis lors de la guerre civile à la fin des années 80 ne doivent pas rester impunis. L'administration de la justice doit être renforcée afin de permettre un jugement équitable des auteurs de ces crimes.

L'Union européenne demeure profondément préoccupée par la situation sécuritaire en Somalie, et à Mogadishu en particulier. Les attaques contre les civils et le personnel humanitaire sont inacceptables et doivent cesser. Les organisations non gouvernementales accomplissent un travail exemplaire dans des conditions difficiles, et nous tenons à les saluer. L'Union européenne s'inquiète, par ailleurs, de la présence de nombreuses mines antipersonnel dans plusieurs régions. Elles représentent un grand danger non seulement pour l'ensemble de la population somalienne, mais aussi pour le personnel humanitaire en exercice. À cet égard, il est important que l'aéroport et le port de Mogadishu soient réouverts afin de permettre l'acheminement de l'aide humanitaire, mais aussi afin de ne pas prolonger l'isolement politique de la Somalie.

L'actualité me presse d'aborder un point et permettez-moi, Monsieur le Président, de le soulever : c'est la question du terrorisme. L'Union européenne engage le Gouvernement de transition à coopérer avec le Comité contre le terrorisme institué par la résolution 1373 (2001), ainsi qu'avec le Gouvernement des États-Unis sur cette question. L'Union européenne est, quant à elle, en train d'étudier comment assister au mieux le Gouvernement de transition afin qu'il puisse répondre aux demandes du Comité contre le terrorisme.

La situation en Somalie est étroitement liée à celle de ses voisins. Afin que la paix s'installe dans la région de la corne de l'Afrique, l'Union européenne appelle à la reprise des contacts politiques entre le gouvernement de transition et ses voisins, en particulier l'Éthiopie. Les États de la région doivent s'abstenir d'intervenir militairement en Somalie ou d'entreprendre toute initiative qui puisse mettre en péril la souveraineté, l'indépendance politique et l'unité du pays. Le transfert d'armes doit également cesser.

L'Union réitère son appel aux pays concernés de respecter l'embargo décrété par le Conseil de sécurité. L'Union européenne soutient l'ensemble des efforts régionaux qui se poursuivent pour trouver une solution politique à la question somalienne, en particulier ceux de l'AIGD et de l'Organisation de l'unité africaine. Elle partage l'avis du Secrétaire général que la coordination des efforts des acteurs extérieurs demeure nécessaire et qu'un mécanisme de consultation peut servir à cet effet. L'idée du Secrétaire général de constituer un Comité des amis de la Somalie mérite d'être étudiée.

L'Union européenne prend note des recommandations du Secrétaire général dans son rapport. En début d'année, le Conseil de sécurité avait exprimé son souhait pour l'établissement d'une mission de consolidation de la paix en Somalie et a demandé au Secrétaire général d'établir une proposition à cette fin. Le Secrétaire général estime aujourd'hui que les conditions ne sont pas réunies pour l'envoi d'une telle mission à ce stade. Des préoccupations sécuritaires demeurent. Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général qu'il faut examiner à fond la question de sécurité. Nous sommes en faveur d'une nouvelle évaluation de la sécurité.

Toutes les parties au conflit doivent redoubler d'efforts afin que les conditions au déploiement de personnel international voient le jour. Parallèlement, les pays et les individus détenant une influence sur les parties doivent, eux aussi, se mobiliser. De nouveaux moyens doivent être mobilisés rapidement afin de sortir de l'impasse actuelle et qu'une paix durable puisse être établie

L'Union européenne, collectivement ainsi que par l'aide bilatérale de ses États membres, participe à la reconstruction du pays. Elle est prête à examiner les possibilités d'un appui institutionnel et d'un soutien à la bonne gouvernance. Nous avons pris bonne note des besoins exprimés par le Gouvernement de transition pour ce qui est de la formation de la force de police et de l'établissement d'administrations régionales, comme l'envisage la Charte nationale de transition.

Une solution durable reste cependant à être élaborée pour la Somalie. Il est urgent que les parties mettent tous leurs efforts en commun afin de réaliser la paix qui doit devenir plus attrayante aux parties que la poursuite d'un conflit latent aux conséquences désolantes pour la population. Nous espérons que les Nations Unies, les États de la région ainsi que les États direc-

tement intéressés dans la stabilité de la corne de l'Afrique y apporteront leur entière collaboration.

Le Président (parle en anglais): L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Nigéria. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Mbanefo (Nigéria) (parle en anglais): Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que la République d'Irlande, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. De même, je voudrais féliciter votre prédécesseur, l'Ambassadeur Jean-David Levitte de la France, qui s'est acquitté de ses fonctions avec succès en septembre.

Je voudrais également saisir cette occasion pour féliciter la Guinée, le Cameroun, la République arabe syrienne, la Bulgarie et le Mexique de leur élection au Conseil en tant que membres non permanents pour la période 2002-2003. Le Nigéria attend avec intérêt de travailler en étroite collaboration avec eux, comme il l'a fait avec les membres sortants du Conseil.

La question importante dont le Conseil est saisi aujourd'hui est celle de la Somalie. La situation en Somalie continue de retenir l'attention de la communauté internationale, et de notre Organisation en particulier, comme elle le fait depuis plus d'une décennie. Dans une déclaration du Président publiée en novembre 1999, le Conseil réaffirmait son attachement à un règlement global et durable de la situation en Somalie, dans le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'indépendance politique et de l'unité de la Somalie, conformément aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Le Conseil se déclarait également gravement préoccupé par l'absence d'autorité centrale, qui avait exacerbé la terrible situation qui régnait dans le pays sur le plan politique et économique et en matière de sécurité.

En examinant la situation désespérée dans laquelle se trouve cet État Membre de notre Organisation, et la façon de progresser afin de régler ses problèmes, le Secrétaire général, répondant à une demande du Conseil, a publié son plus récent rapport sur la situation en Somalie.

Durant la période qui s'est écoulée entre la publication du rapport actuel, qui figure dans le document S/2001/963, et celle du rapport précédent, document S/2000/1211 publié en décembre 2000, des événements

importants sont survenus en Somalie. La situation politique a évolué au point où le Gouvernement national de transition, dirigé par le Président Abdikassim Salad Hassan, a entrepris ses activités et a commencé à mettre en place les infrastructures d'une administration et d'un État fonctionnels. La présence parmi nous du Représentant permanent de la Somalie est un exemple frappant et éloquent de cette évolution positive. Il est, sans aucun doute, de bon augure qu'après de nombreuses années sans représentation, la Somalie est enfin en mesure d'envoyer un Ambassadeur à l'ONU. M. Ali Khalif Galaydh, le Premier Ministre de la Somalie, est également dans cette auguste salle aujourd'hui, pour participer à ce débat sur la situation dans son pays.

Ma délégation voudrait réaffirmer son appui au processus de paix qui a rendu possible la situation actuelle. À cet égard, le Nigéria voudrait rendre hommage au Président Guelleh de Djibouti pour ses initiatives dévoués et inlassables en faveur de la Somalie, qui ont directement conduit à la mise en place du Gouvernement national de transition. Il convient de souligner et de saluer le fait que cette initiative fructueuse a reçu l'appui de l'ONU, de l'Organisation de l'unité africaine, de la Ligue des États arabes et de l'Union européenne.

Dans le cadre de la tâche manifestement énorme qui consiste à faire avancer le processus de paix pour créer un environnement plus stable dans le pays, le choix du Gouvernement national de transition de solliciter la participation de toutes les parties qui n'ont pas encore accepté son autorité et son contrôle sur l'ensemble du pays est fort louable. Le Nigéria estime que tous les Somaliens, en tant que parties prenantes à la paix dans leur pays, doivent mettre de côté toutes les considérations étroites et s'engager pleinement dans le dialogue. De l'avis de ma délégation, cette attitude ouvrirait la voie à une paix durable et à la stabilité, ainsi qu'au redressement et à la reconstruction en Somalie. Les dirigeants de l'Afrique, lors du trente-septième sommet de l'OUA tenu à Lusaka, en Zambie, en juillet 2001, ont défendu cette position. Le sommet a réaffirmé l'attachement de l'Afrique à l'unité, l'intégrité territoriale et la souveraineté de la Somalie. Les dirigeants ont exprimé leur appui au processus d'Arta et ont invité le Gouvernement national de transition à redoubler d'efforts pour le faire avancer, avec l'appui de l'ONU et en coopération avec les organisations régionales et sous-régionales.

S'agissant de la situation humanitaire et de développement en Somalie, ainsi que de la réaction de la communauté internationale à cet égard, le rapport du Secrétaire général présente un tableau sombre et troublant. La sécurité alimentaire dans le pays, surtout dans la partie sud, s'est dégradée en raison d'un ensemble de facteurs, telles la sécheresse et d'autres causes naturelles. En conséquence, selon les estimations, 750 000 personnes risquent de mourir de faim et ont besoin d'aide alimentaire internationale. Cette situation est aggravée par la prévalence de maladies comme le choléra, ainsi que par le manque d'eau et d'infrastructures de base. Même si l'ONU et ses partenaires ont pu contribuer à atténuer la situation d'urgence, il reste encore beaucoup à faire pour relever pleinement les défis qui se posent à la Somalie sur le plan humanitaire et du développement, et pour que le Gouvernement national de transition puisse avoir de bonnes chances de consolider la paix dans le pays.

À cet égard, il est particulièrement troublant d'apprendre que, selon le rapport du Secrétaire général, seulement 20,7 millions de dollars – soit 16 % des 126 millions de dollars demandés pour l'Appel global interinstitutions de 2001 – ont été fournis par les États Membres. Cette aide, comme nous le savons tous, est essentielle pour les activités humanitaires, de redressement et de développement dans le pays.

Dans son rapport, le Secrétaire général affirme également que la situation en matière de sécurité en Somalie ne s'est pas améliorée depuis février, lorsqu'une évaluation en matière de sécurité à Mogadishu a été menée. Il conclut, au paragraphe 72, que la situation ne se prête pas au déploiement d'une mission de consolidation de la paix en Somalie, car « il n'y a pas, dans le pays, d'autorité unique qui puisse garantir la sécurité du personnel de l'Organisation des Nations Unies et lui assurer un accès sans entrave, même à Mogadishu ».

Par conséquent, la question qui pourrait être posée est la suivante : qu'est-ce que l'ONU et la communauté internationale en général peuvent et doivent faire pour aider la Somalie à traverser cette période de transition délicate et cruciale. Je suis convaincu que le processus de paix doit être pleinement appuyé et encouragé. De l'avis de ma délégation, l'une des façons concrètes de manifester cet appui serait de mobiliser les ressources matérielles nécessaires et de prendre des mesures symboliques mais puissantes en faveur du processus de paix. Il faut faire en sorte que la paix soit attirante et irrésistible pour tous, y compris ceux qui, dans un autre contexte, seraient peu intéressés à s'y associer. Le Nigéria estime que l'ONU doit jouer un rôle de chef de file et être à l'avant-garde de cet effort. Elle doit considérer la consolidation de la paix après le conflit comme une tâche urgente en Somalie, pour que ce pays puisse jouir d'une paix durable.

À cet égard, ma délégation demande instamment au Conseil de sécurité d'entreprendre d'urgence une mission d'établissement des faits en Somalie afin d'évaluer la situation sur le terrain. La période actuelle est porteuse d'espoir pour la Somalie. Bon nombre d'entre nous attendent ce moment depuis longtemps. Nous ne devons pas laisser passer cette chance. Il ne faut pas permettre que la Somalie soit à nouveau le témoin d'horreurs comme celles qu'elle a connues dans un passé récent.

Le Président (parle en anglais): L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Yémen. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Al-Ashtal (Yémen) (parle en arabe): Je tiens tout d'abord, Monsieur le Président, à vous adresser nos sincères félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois, une présidence empreinte de dynamisme et de persévérance, qualités que l'on vous reconnaît largement. Nous remercions également votre prédécesseur, M. Jean-David Levitte, l'Ambassadeur de la France, qui a conduit de façon remarquable les travaux du Conseil. Je souhaite également la bienvenue au Premier Ministre de la Somalie et au Représentant du Secrétaire général.

Le Yémen est relié à la Somalie par une mer commune et des liens historiques profondément enracinés, qui s'expriment dans tout un réseau de relations culturelles, commerciales, économiques et politiques. Nous vivons dans une région où rien de ce qui se passe chez l'un reste sans effet chez les autres.

L'effondrement, il y a 10 ans, du Gouvernement central de la Somalie a abouti non seulement à la fragmentation, à l'éclatement en factions, à la propagation de l'anarchie et à l'effritement des institutions publiques de ce pays, mais également à une nouvelle instabilité dans la région, où le commerce des armes prospère de nouveau. En outre, organisations et groupuscules terroristes se multiplient actuellement, ainsi que la contrebande et la piraterie en mer. Le trafic de drogues s'est également répandu et les gens

s'est également répandu et les gens misérables affluent tout le long de la côte yéménite, parfois au risque de leur vie, dans l'espoir d'aborder la sécurité de nos rivages. Au milieu de cette anarchie, le peuple frère de Somalie doit faire face à une dégradation de son niveau de vie, à une pénurie des services de base et à la propagation de la pauvreté et des maladies. Nous vous sommes donc reconnaissants, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance publique sur la dégradation de la situation en Somalie, au moment où le monde semble avoir pris son parti de l'effondrement, et même de l'extinction, de l'État somalien.

Nous remercions également le Secrétaire général de son rapport sur la situation en Somalie, ainsi que des efforts que l'ONU a déployés et continue de déployer pour rétablir la paix et la stabilité et répondre aux besoins humanitaires et fondamentaux de la population somalienne.

Le processus d'Arta, qui s'est déroulé à Djibouti, représente un point de lumière dans une succession d'événements particulièrement sombres en Somalie, comme les divisions internes, les combats et la violence entre factions. Le processus d'Arta a suscité un espoir d'unité et de paix. On s'y est efforcé de réunir le plus grand nombre possible de représentants de la société civile en soulignant l'importance du dialogue en tant que moyen de rétablir la paix et la concorde nationale et de reprendre la construction de l'État. Parce qu'il représentait une alternative à l'anarchie et à la guerre, ce processus a obtenu l'appui enthousiaste de la population. La communauté internationale l'a également approuvé, comme on a pu le voir clairement avec la participation du Président Abdikassim Salad Hassan au Sommet du Millénaire. Il a, en outre, permis de progresser vers le rétablissement de la souveraineté de la Somalie.

Aujourd'hui, nous reconnaissons avec le Secrétaire général que c'est à nous qu'il revient de compléter le processus d'Arta, en dépit des obstacles qui s'opposent au processus de paix et à la réédification de l'État. Nous souhaitons également encourager le dialogue entre le Gouvernement national de transition et les factions somaliennes. À cet égard, le Yémen est prêt à faire tout ce qui est en son pouvoir pour faciliter ce dialogue, qui doit être soutenu par les pays voisins et les organisations régionales, dont la Ligue des États arabes et l'Organisation de l'unité africaine, l'Organisation de la Conférence islamique et l'Union européenne.

Nous sommes favorables à la proposition du Secrétaire général de mettre sur pied un Comité des amis de la Somalie chargé d'explorer les moyens d'appeler l'attention sur les besoins de la Somalie en matière de réconciliation nationale, et d'aider à la mobilisation de fonds pour la reconstruction et le développement. Nous appuyons également la proposition tendant à établir un bureau de consolidation de la paix en Somalie. Cela l'envoi nécessitera peut-être d'une d'établissement des faits en Somalie. Nous soulignons une fois de plus le rôle joué par l'ONU, et en particulier le Conseil de sécurité, dans les efforts déployés pour aider la Somalie à rétablir sa souveraineté et son unité nationale afin que la paix et la stabilité règnent de nouveau dans ce pays frère.

Le Président (parle en anglais): Je remercie le représentant du Yémen des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Éthiopie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Hussein (Éthiopie) (parle en anglais): J'aimerais saisir cette occasion pour vous féliciter tout d'abord, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. Nous saluons également le choix de la tenue de cette séance publique sous votre présidence. Je souhaite également remercier le Président du mois dernier, l'Ambassadeur de la France, M. Levitte, pour la façon avisée dont il a conduit les travaux du Conseil. Il va sans dire que l'Irlande et la France sont non seulement des amis de l'Éthiopie, mais également de l'Afrique. Je tenais à ce que cela soit consigné dans le procès-verbal.

Comme d'autres délégations l'ont fait avant moi, je souhaite la bienvenue au Premier Ministre de la Somalie, M. Ali Khalif Galaydh, dont je salue la déclaration encourageante.

Beaucoup de choses ont été dites ici et beaucoup n'ont pas été dites. Je voudrais m'attarder davantage sur les quelques aspects qui n'ont pas été abordés.

Si nous examinons globalement le processus qui a conduit à la Conférence de paix d'Arta sur la Somalie, nous pouvons voir que d'autres processus l'avaient précédé et que, comme on l'a également indiqué, ces processus étaient tout aussi sérieux que celui-ci. Ils se sont déroulés à Djibouti. En fait, le premier processus relatif à la Somalie s'est déroulé en 1991. Il s'est tenu à

Djibouti. D'autres ont eu lieu en Éthiopie, en Égypte, en Libye et au Yémen. De l'avis de l'Éthiopie, tous constituaient des tentatives sérieuses de régler la question somalienne dans l'intérêt du peuple somalien. Nous pensons qu'ils ont ouvert la voie au processus d'Arta.

Je voudrais également que cela soit consigné dans le procès-verbal, car certains semblent l'avoir oublié, à en juger par leurs déclarations. C'est tout du moins implicite, non chez tous les orateurs, mais chez un ou deux d'entre eux.

L'Éthiopie a appuyé sans réserve le processus d'Arta dès ses débuts. Je voudrais qu'il soit consigné dans le procès-verbal du Conseil que le lieu même où s'est tenu la séance est symbolique : une tente climatisée fournie par l'Éthiopie, qui nous avait coûté plus de 250 000 dollars. Beaucoup trouveront que ce n'est pas beaucoup d'argent, mais pour un pays pauvre comme l'Éthiopie, c'était une somme importante. Nous continuons d'appuyer le processus d'Arta, dont nous pensons qu'il marque un progrès dans la voie de la paix et de la réconciliation en Somalie.

Nous avons beaucoup travaillé pour que ce processus ne soit pas compromis. En fait, si nous considérons les États membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (AIGD), l'Éthiopie a joué un rôle très important, et dans les moments difficiles, un rôle décisif, pour s'assurer que nous étions tous impliqués dans l'action.

La dernière position de l'AIGD sur cette question a été adoptée à Khartoum en novembre dernier, lorsqu'un chef d'État de la Somalie a pris part à l'une de ses réunions pour la première fois après 10 ans d'absence. Pour éviter toute confusion, je voudrais citer l'essentiel de la position de l'AIGD, figurant dans une résolution dans laquelle les chefs d'État et de gouvernement disent « Nous, [...]:

- 1. Affirmons que la Conférence de paix d'Arta, qui a permis l'établissement d'un gouvernement de transition en Somalie, a marqué une étape importante dans le processus de paix dans ce pays;
- 2. Engageons vivement le Gouvernement de transition et toutes les parties et administrations somaliennes à créer les conditions permettant d'associer au processus ceux qui n'ont pas participé à la Conférence d'Arta, afin d'élargir et

de renforcer le processus de réconciliation nationale;

- 3. Soulignons que le processus de paix doit se poursuivre et être mené à terme par la voie du dialogue et non par le recours à la force;
- 4. Encourageons les voisins de la Somalie et le Président en exercice de l'Autorité à établir un mécanisme leur permettant de continuer à aider les Somaliens dans leur quête d'une paix globale et de la réconciliation et de l'unité nationales ».

Il s'agit d'un point dont traite également le rapport du Secrétaire général.

La résolution poursuit :

- « 5. Affirmons que toutes les mesures nécessaires doivent être prises afin de faire en sorte que le territoire somalien ne serve pas de base à des groupes hostiles à la paix et à la sécurité dans la sous-région;
- 6. *Réaffirmons* que l'Autorité attache une grande importance à l'unité et à l'intégrité territoriale de la Somalie;
- 7. Accueillons avec satisfaction la participation du Gouvernement de transition somalien aux délibérations et activités de l'Autorité, compte tenu du fait que les progrès de la Somalie vers la paix et la réconciliation nationale seront évalués périodiquement;
- 8. Demandons instamment à la communauté internationale de soutenir le relèvement de la Somalie par une aide directe au Gouvernement de transition et aux régions qui avaient instauré la paix et la stabilité en s'administrant elles-mêmes, sous réserve qu'ils soient résolus à poursuivre le processus de paix. » (S/2001/120, annexe II)

L'implication de cette position du sommet, qui est la position de la région, y compris de la Somalie, est que le Gouvernement de transition doit être formé pour que ceux qui n'y ont pas participé s'impliquent. En fait, une délégation de l'AIGD avait été envoyée à Mogadishu pour discuter avec le Gouvernement national de transition de cette question et poursuivre ce processus de réconciliation. À l'époque, pour des raisons connues de lui seul, le Gouvernement a rejeté cette offre. Il considérait que ces groupes étaient des rebelles, des seigneurs de la guerre, et ne leur parlait pas.

Que s'est-il alors passé? D'autres ont agi de même. Ils ont exprimé leur rejet de ce Gouvernement; ils ont dit qu'il n'y avait pas de Gouvernement national de transition; que ce n'était qu'une autre faction, et donc le Gouvernement de transition ne pourrait pas aller au-delà.

Nous avons toujours fait preuve de transparence et de franchise, et je ne changerai pas d'attitude aujourd'hui. Je veux que le Conseil sache que pour nous dans la région - en Éthiopie en particulier, et je ne peux parler que de ce pays - nous notons que le Gouvernement de transition n'a pas une position uniforme. Nous considérons qu'il y a fondamentalement trois groupes : les extrémistes de Al-Ittihad, Al-Islah et les Frères musulmans. Il y a également ceux qui sont prêts à la réconciliation. Le premier groupe avait des soidisant tribunaux islamiques et leurs milices, et ils disposaient de solides institutions financières du fait de nombreuses activités. Il est inutile de donner des détails, et je pense que la plupart des membres du Conseil les connaissent bien. Le deuxième groupe est favorable à la réconciliation, mais il manque de moyens financiers et militaires. Le troisième groupe est entre les deux et est utilisé par l'un ou l'autre. Et donc, lorsque nous discutons avec le Gouvernement national de transition, il n'y pas un seul groupe avec qui l'on peut discuter constamment des problèmes, comme nous l'avons fait.

Nous sommes prêts à aider en ce sens. La Norvège a suggéré que l'Éthiopie tente de faciliter le processus et d'user de son influence. Nous l'acceptons et sommes prêts à le faire. Mais lorsque nous parlons de ces faits, certains – pas tous – au sein du Gouvernement de transition ne l'apprécient pas, et ils se sentent mal à l'aise. Je dirais même que certains sont plus catholiques que le Pape; ils font même plus que le Gouvernement national de transition. Nous ne l'acceptons pas.

Nous ne sommes en faveur de personne, qu'il s'agisse du Gouvernement national de transition, du Conseil somalien de réconciliation et de relèvement, du « Somaliland », du « Puntland » ou de tout autre groupe. L'Éthiopie n'est ni pour le Gouvernement national de transition, ni pour le Conseil somalien de réconciliation et de relèvement, ni pour le « Somaliland » et ni pour le « Puntland ». Elle est pour la Somalie et son peuple.

Comme l'a dit le représentant des États-Unis, nous ne voyons, pour le moment, aucun groupe ni entité ayant la légitimité politique et l'appui de tous en Somalie. Le processus de paix d'Arta est le meilleur des processus à ce jour. Mais c'est d'un processus encore inachevé dont parle l'AIGD – et l'Assemblée nationale de transition et la Charte nationale de transition parlent également des résultats d'Arta. Même ceux qui affirment que nous ne devons pas parler à tel ou tel ont tort. Ce n'est pas ce dont le processus d'Arta parle. Il y a la Charte, et il y a les positions.

Certains ont tenté de faire croire que le Conseil somalien de réconciliation et de relèvement est soutenu par un pays, qu'il a été créé par un pays, qu'un pays était derrière ce Conseil et l'on pense évidemment à l'Éthiopie. C'est parce que ce groupe s'est réuni à Awasa, dans le sud de l'Éthiopie. Ce n'est pas la première fois que l'Éthiopie facilite des rencontres pour les Somaliens. Ils se sont rencontré plusieurs fois, et nous avons simplement facilité cette rencontre.

Le Ministre des affaires étrangères de la Somalie, M. Ismail Mohamoud Hurre, a parlé du Conseil somalien de réconciliation et de relèvement, en juin dernier. Il a indiqué:

« L'Ethiopie est ouverte à tous. De nombreux Somaliens viennent à Addis-Abeba et discutent de questions avec les Éthiopiens. Le Conseil somalien de réconciliation et de relèvement en fait partie. Cela ne nous gêne pas de voir l'Éthiopie mener des discussions avec lui, vu que cela fait partie du processus de réconciliation et de paix ».

Ce sont les propos du Ministre des affaires étrangères du Gouvernement national de transition.

Aujourd'hui, le Premier Ministre, M. Ali Khalif Galaydh, a déclaré que le Gouvernement somalien saluerait tout effort positif des pays voisins et de la communauté internationale de nature à faciliter ce processus. Il a également indiqué qu'il était prêt à engager avec ceux qui se trouvent en dehors du processus d'Arta « un dialogue et des négociations soutenus ». Nous nous félicitons de cette déclaration, mais je n'apprécie pas les affirmations de certaines délégations selon lesquelles tout appui au Conseil somalien de réconciliation et de relèvement ou tout contact avec lui est assimilable à la réactivation du système de seigneurs de la guerre. Cela ne nous paraît pas du tout constructif pour le processus de réconciliation. Per-

sonne, et encore moins l'Éthiopie, qui a la plus longue frontière avec la Somalie, ne souhaite vivre de nouveau cette situation.

Les plus graves problèmes de ces dernières années se sont abattus sur l'Éthiopie, un pays pauvre, que ce soit le terrorisme ou que ce soit la prise en charge des fardeaux de notre peuple, nos frères et soeurs venus depuis l'autre côté de la frontière. En effet, après la Somalie, la plus grande concentration de Somaliens dans la corne de l'Afrique ou partout ailleurs dans le monde se trouve en Éthiopie, où vivent plus de 5 millions de Somaliens, qui occupent plus d'un quart du territoire éthiopien. Un des États fédérés représente plus du quart de l'Éthiopie. C'est de là que je viens moi-même. Je suis Somalien de par mon origine ethnique. Il y a plus de 5 millions d'entre nous. Donc, après les Somaliens de Somalie, les Éthiopiens sont ceux qui sont le plus affectés, et qui désirent la stabilité de la Somalie.

Néanmoins, notre allégeance et notre soutien vont au peuple de Somalie. Le Gouvernement national de transition doit englober tous les Somaliens, y compris ceux qui, aux termes du sommet de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (AIGD), n'ont pas été partie au processus. Le Secrétaire général, dans son rapport, et le Conseil en d'autres circonstances, ont dit que ceux qui n'étaient pas encore embarqués devaient être associés au processus.

Devrions-nous attendre que tous acceptent le processus de paix? Non. Nous devrions approcher ceux qui sont prêts à la réconciliation et à la paix, que ce soit le Conseil somalien de réconciliation et de relèvement ou d'autres groupes ou factions quelconques en dehors du Gouvernement national de transition. Nous devrions méconnaître et isoler ceux qui ne sont pas pour la paix. Le processus de réconciliation en Somalie ne sera pas complet pas si nous n'approchons pas tous les groupes que j'ai mentionnés.

Il y a encore un ou deux points que je voudrais aborder avant de terminer. Nous voudrions exhorter le Conseil de sécurité à appliquer l'embargo sur les armes contre la Somalie. Cela a été déclaré par certaines personnes. Nous avons, par le passé, attiré l'attention du Conseil sur le fait que des armes avaient été expédiées en Somalie par air et par mer. Cela a nettement empiré la situation en Somalie, et, en conséquence, nous avons été la victime du terrorisme perpétré sur notre propre sol, loin à l'intérieur de l'Éthiopie, par des groupes

venant de Somalie - Al-Itihad était l'un d'entre eux qui n'ont pas caché leur identité et ont revendiqué ce qu'ils avaient fait : des explosions dans plusieurs bâtiments publics, des poses de mines, des attaques contre les chemins de fer et les transports routiers. Ces groupes n'ont pas cessé d'exister parce que, tout d'un coup, il leur est apparu que ce qu'ils faisaient était mal. Ils ont été arrêtés - au moins pour l'instant - par des mesures que l'Ethiopie a prises pour se défendre après avoir été attaquée. Nous avons agi en 1997 en détruisant les bases terroristes à l'intérieur de la Somalie. L'une d'entre elles était à Luuq. Au moins 26 personnes de nationalités différentes provenaient du dehors de la région. Je me souviens d'un certain nombre d'entre elles, dont la plupart appartiennent aux mêmes groupes que ceux qui constituent Al-Qaeda. Certains essaieront de faire croire que Al-Qaeda et que des groupes terroristes internationaux ne sont pas présents en Somalie : nous ne sommes pas d'accord. Nous en avons la preuve complète. Alors que nous parlons, mon gouvernement agit pour assurer la sécurité de plus d'une ambassade à Addis-Abeba, en conséquence de menaces proférées par ces groupes. Nous n'allons pas mener la politique de l'autruche. Certains peuvent se permettre de le faire parce qu'ils ne sont pas des voisins de la Somalie, mais se trouvent à des milliers de kilomètres de distance. Forts de cette tranquillité, ils peuvent faire des déclarations qui semblent bonnes mais qui, en réalité, ne contribuent pas au règlement de la situation.

Je voudrais maintenant aborder une question très grave, une qui touche immédiatement les Somaliens ordinaires – une question de vie ou de mort. Des besoins humanitaires très graves sont apparus qui peuvent être attribués à plusieurs facteurs, mais sont principalement le résultat d'une pénurie des pluies dites du gu. Ce sont les pluies qui tombent habituellement pendant l'été. Des centaines de milliers de personnes à Bakool, Bay, Gedo, Hiiraan et dans de nombreuses parties du nord-est de la Somalie ont besoin d'une aide immédiate. Nous exhortons la communauté internationale à apporter son assistance si nous voulons qu'une tragédie soit évitée dans cette région.

En Éthiopie, nous avons déjà, en notre province de Warder, dans le Degehabur, à Gode et dans les régions avoisinantes, les milliers de gens qui sont entrés dans la partie éthiopienne de cette région somalienne. Ces régions d'Éthiopie elles-mêmes ont souffert. Au mieux de nos possibilités, nous essayons d'aider dans ce cas particulier.

Pour terminer, je voudrais dire : soyons positifs. Regardons certaines délégations, comme la Norvège, qui ont aussi accepté ce que j'appellerais les préoccupations légitimes des pays voisins. Il n'y a personne pour agir lorsque des choses comme celles qui se sont produites à plusieurs reprises se produisent sur une frontière qui fait presque 2 000 kilomètres de long. Un autre pays qui en souffre est le Kenya. Ils parleront pour eux-mêmes. Djibouti aussi a une frontière d'environ 70 kilomètres avec une partie de la Somalie qui est très stable. Néanmoins, ils ont quand même été touchés d'une manière ou d'une autre.

Donc, lorsqu'il examinera tout ceci, je demanderai au Conseil que les intérêts du peuple somalien soient examinés *in toto*. C'est pourquoi nous sommes favorables à toutes les initiatives positives qui seront prises par le Gouvernement national de transition, dans la mesure de ses moyens. Je pense que nous ne devrions pas nous bercer de l'illusion qu'ils sont en mesure, par exemple, d'agir contre le terrorisme, même s'ils le voulaient, parce que, comme je l'ai dit, il en est au sein du Gouvernement qui sont à l'origine du problème.

Le Président (parle en anglais) : Je remercie le Représentant de l'Éthiopie pour ses aimables paroles à mon attention.

Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le Représentant de la République arabe syrienne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Mekdad (République arabe syrienne) (parle en arabe): C'est pour moi un plaisir, Monsieur le Président, de féliciter votre pays, l'Irlande, qui compte au rang de nos amis, et de vous féliciter personnellement de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous vous remercions de donner cette occasion aux États Membres de débattre une fois de plus des faits nouveaux intervenus en Somalie, en vue de trouver une solution à la tragédie du peuple somalien, qui souffre depuis si longtemps de la guerre et de ses conséquences destructrices.

Je voudrais également exprimer notre reconnaissance à l'Ambassadeur Levitte, le Représentant permanent de la France, pour sa présidence du Conseil de sécurité le mois dernier. Je voudrais aussi exprimer notre satisfaction de la présence du Premier Ministre du Gouvernement national de transition de la Somalie et de sa délégation, qui sont parmi nous. Toutes les déclarations qui ont été prononcées aujourd'hui devant le Conseil de sécurité ont souligné de façon unanime la nécessité, pour la communauté internationale, et pour l'ONU en particulier, de porter une attention accrue à la difficile situation qui persiste en Somalie.

La République arabe syrienne estime que cela fait longtemps qu'on aurait dû mettre fin à la tragédie du peuple somalien frère. La guerre civile qui a frappé la Somalie pendant tant d'années a entraîné une dévastation dans tous les domaines : humanitaire, sécuritaire, économique, social et culturel. Bien que la communauté internationale et l'ONU aient fait des efforts considérables pour trouver des solutions à des problèmes dans d'autres régions du similaires - en Afrique, dans les Balkans et en Asie - nous notons que la situation en Somalie n'a pas bénéficié de l'attention nécessaire au cours de la dernière décennie.

Le peuple somalien continue de souffrir du fléau de la guerre et de ses effets destructeurs. Des dizaines de résolutions et de décisions de l'ONU traitant d'autres conflits et d'autres guerres n'ont pas été adoptées pour la Somalie. Où était la Somalie lorsque l'ONU et ses différents organismes ont défini leurs positions sur le maintien de la paix, la consolidation de la paix après les conflits et la nécessité de mettre fin aux massacres et aux violations des droits de l'homme?

Parmi tous les ravages infligés à la Somalie, il y a eu une lueur d'espoir dans le succès de la Conférence tenue à Arta, dans la République soeur de Djibouti, sous la présidence du Président Ismail Omar Guelleh. La Conférence a rassemblé de vastes pans de la société somalienne. La République arabe syrienne s'est félicitée des réalisations des représentants du peuple somalien, qui ont créé l'Assemblée nationale de transition et élu M. Abdikassim Salad Hassan président de la République démocratique de Somalie.

Dans la déclaration qu'il a faite durant le débat général de l'Assemblée à sa cinquante-cinquième session, le Ministre des affaires étrangères de la Syrie, M. Farouk Al-Shara, a dit que ces deux accomplissements étaient des piliers majeurs pour le rétablissement des institutions étatiques somaliennes. Il a exhorté la communauté internationale à redoubler d'efforts pour aider les Somaliens à accomplir les tâches de reconstruction et de réinsertion.

En solidarité avec nos frères du peuple somalien, le Sommet arabe tenu à Amman les 26 et 27 mars a

adopté une résolution demandant à toutes les factions et secteurs de la société somalienne de coopérer dans toute la mesure du possible avec le président élu et son gouvernement pour instaurer la stabilité et la sécurité et pour assurer l'intégrité territoriale, la reconstruction et le relèvement de la Somalie. Le Sommet arabe a également demandé l'allocation de 54 millions de dollars des États-Unis pour la réinsertion et la réinstallation des membres des milices et pour le rétablissement des institutions étatiques. Le Gouvernement national de transition a fait de grands efforts à divers niveaux pour assurer la réconciliation nationale et susciter un appui régional et mondial en faveur de ses efforts. Dans ce contexte, la trente-septième Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), tenue à Lusaka, a réaffirmé l'attachement de l'OUA à l'intégrité territoriale, l'indépendance et l'unité de la Somalie. Le Conseil des ministres de l'OUA a, en outre, souligné son appui à la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de la Somalie et à tous les efforts visant à créer un comité national pour la réconciliation et la restitution des biens.

Ma délégation a examiné le rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie en date du 11 octobre 2001 qui a été publié sous la cote S/2001/963. Nous remercions le Secrétaire général et son représentant des efforts qu'ils ont déployés en faveur du peuple somalien. Le rapport comprend de nombreuses informations sur les divers événements qui ont eu lieu en Somalie depuis l'an dernier. Il reflète fidèlement la situation économique et humanitaire qui se détériore, ainsi que la nécessité de fournir une assistance humanitaire urgente à des dizaines de milliers de Somaliens pour les sauver d'une mort certaine. Dans plusieurs paragraphes, le rapport souligne qu'il ne sera pas possible de remédier à la misère noire, au manque de possibilités d'emploi et à la destruction totale des infrastructures et des services sociaux en l'absence de ressources financières et matérielles adéquates. Le rapport dit que de nombreux programmes liés au Gouvernement national de transition n'ont bénéficié d'aucune aide des donateurs internationaux, y compris les institutions de l'ONU.

Connaissant l'importance qu'il y a à instaurer la paix en Somalie et à préserver sa souveraineté et son intégrité territoriale, la République arabe syrienne suit avec satisfaction les efforts du Gouvernement national de transition en Somalie. Nous demandons à toutes les factions et secteurs de ce pays de coopérer avec le Gouvernement par le biais d'un dialogue national constructif en vue de rétablir la paix, la sécurité et la stabilité en Somalie. La Syrie demande, en outre, à tous les pays donateurs de fournir toutes les formes d'assistance à ce gouvernement de façon à lui permettre de revitaliser les institutions qui ont été anéanties par la guerre civile et de reconstruire l'infrastructure du pays afin de permettre un retour à la normale.

La Syrie pense qu'une mission du Conseil de sécurité chargée d'évaluer la situation sur le terrain et d'établir des propositions concrètes aiderait à donner un rôle plus efficace à l'ONU et au Conseil de sécurité dans les efforts visant à aider le Gouvernement à étendre son contrôle sur toute la Somalie. Nous pensons que cette assistance devrait inclure le déploiement d'une mission internationale de consolidation de la paix pour aider le Gouvernement national de transition. Cela constituerait une contribution réelle et efficace et démontrerait la détermination de la communauté internationale de mettre fin à la crise en Somalie.

Le peuple somalien souffre depuis longtemps. Le Conseil de sécurité ne peut se limiter à entendre des rapports et des déclarations ou à adopter des résolutions qui ne seront pas mises en oeuvre sur le terrain. Le moment est venu d'agir courageusement en adoptant des positions qui permettent d'atteindre les objectifs fondamentaux et d'accomplir la tâche du Conseil de sécurité : le maintien de la paix et de la sécurité internationales partout dans le monde, y compris la Somalie.

Le Président (parle en anglais): L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Qatar. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Al-Nasser (Qatar) (parle en arabe): J'aimerais tout d'abord vous présenter, Monsieur le Président, mes félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois et je vous souhaite plein succès dans votre tâche. Je remercie également votre prédécesseur, l'Ambassadeur de la France, qui a présidé aux travaux du Conseil le mois dernier.

Le Premier Ministre de la Somalie, M. Galaydh, nous a fait le plaisir d'être parmi nous ce matin et nous saluons sa présence.

Le peuple de Somalie a beaucoup souffert de la guerre civile qui dure depuis 10 ans. Une intervention militaire internationale a été nécessaire pour instaurer

la paix. Il est regrettable que ces efforts internationaux n'aient pu répondre aux désirs de paix du peuple somalien. Certaines forces politiques de Somalie ont, dans une large mesure, fait échouer les tentatives faites des forces internationales pour instaurer la paix et créer un gouvernement de coalition englobant toutes les factions politiques.

Après la tenue de la Conférence nationale pour la paix en Somalie à Arta, à Djibouti, à laquelle le Gouvernement du Qatar a participé, le Gouvernement national de transition a été créé sous la présidence de M. Abdikassim Salad Hassan. Nous nous réjouissons maintenant d'apporter notre soutien à ce jeune gouvernement; nous lui souhaitons de pouvoir établir l'unité et d'imposer son autorité sur tout le territoire somalien sous la bannière du seul Gouvernement légitime. La paix et la sécurité seront ainsi restaurées et sous cette nouvelle direction, ce gouvernement pourra ainsi rallier toutes les parties et factions et les convaincre de rejoindre cette coalition gouvernementale.

Nous ne sommes pas sans savoir que la tâche qui incombe au Président Abdikassim Salad Hassan – le rétablissement de la paix et de la sécurité – est extrêmement ardue au vu de la situation actuelle en Somalie. La longue guerre civile a eu des répercussions sociales négatives en Somalie, notamment l'éclatement de la société civile. Il n'est pas aisé de consolider l'union nationale en Somalie, tout particulièrement en raison de la pénurie de moyens et de ressources dont souffre le présent Gouvernement.

La Somalie a encore besoin que la communauté internationale apporte son soutien à ce tout jeune Gouvernement. Nous estimons qu'il est important que la communauté internationale, par le biais du Conseil de sécurité et de l'Organisation des Nations Unies, en général, vienne en aide à ce gouvernement. Nous devons faire le premier pas en demandant au Représentant du Secrétaire général d'examiner la situation en Somalie et de suivre de près l'évolution de cette situation sous tous ses aspects. Cette tâche doit consister également à assurer une coordination entre les pays voisins et les organisations internationale et régionale pertinentes.

Ma délégation exhorte le Conseil de sécurité à demander le respect de l'intégrité territoriale de la Somalie, et à engager les autres pays à s'abstenir de toute ingérence dans les affaires intérieures de la Somalie et à ne pas encourager certaines factions sécessionnistes déterminées à miner la sécurité et la stabilité en Soma-

lie. Ma délégation estime que si le statu quo se maintient et si la communauté internationale n'apporte pas son appui à ce nouveau gouvernement, la Somalie pourrait se transformer en un pays d'asile pour les fugitifs qui tentent d'échapper à la justice. Nous devons éradiquer ces refuges et sanctuaires. Cela, à l'instar de ce qui se passe actuellement en Afghanistan, serait douloureux pour le monde entier.

Pour finir, nous voudrions exprimer l'espoir que le Conseil de sécurité assumera sa responsabilité en vue de permettre un retour à la normale dans ce pays frère qu'est la Somalie et qu'il déploiera tous ses efforts pour envoyer une mission dans ce pays afin qu'elle puisse nous faire part des progrès réalisés en vue du rétablissement de la paix et aider la Somalie à devenir un membre reconnu de la communauté internationale.

Le Président (parle en anglais): Je remercie le Représentant du Qatar pour ses aimables paroles à mon égard.

Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le Représentant de l'Organisation de la Conférence islamique, M. Mokhtar Lamani, à qui le Conseil a adressé une invitation en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire. J'invite M. Lamani à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Lamani (parle en arabe): Permettez-moi d'emblée de saisir cette occasion pour vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. Nous avons la conviction que, sous votre direction avisée, le Conseil s'acquittera au mieux de ses tâches. Je voudrais également vous remercier d'avoir convoqué ce débat public qui va permettre d'attirer l'attention de la communauté internationale sur la situation en Somalie. Nous espérons que ce genre de débats se poursuivra car ils renforcent la transparence de l'Organisation des Nations Unies et du processus décisionnaire du Conseil de sécurité.

La communauté internationale s'est félicitée des résultats obtenus en vue de la paix et de la réconciliation en Somalie grâce aux efforts persistants et louables menés par les organisations régionale et internationale, ainsi que par les pays voisins, notamment la République de Djibouti dont le rôle actif pour parvenir à un règlement politique permanent de la crise somalienne est bien connu.

Nous réaffirmons notre conviction que l'Organisation des Nations Unies devrait poursuivre ses efforts en vue d'instaurer une paix et une stabilité durables en Somalie en coopération avec l'Organisation de la Conférence islamique, la Ligue des États arabes, l'Organisation de l'unité africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement ainsi que d'autres organisations. Je voudrais, à ce stade, évoquer tout particulièrement les efforts louables et infatigables du Secrétaire général, M. Kofi Annan, ainsi que le rôle important qu'il a joué dans ce processus.

Nous souscrivons à l'opinion exprimée dans le rapport du Secrétaire général (S/2001/963) quant à la nécessité de créer un mécanisme pour faciliter une approche uniforme et l'échange d'informations parmi toutes les parties extérieures qui ont un intérêt à instaurer une paix durable en Somalie. Nous nous félicitons aussi de la proposition du Secrétaire général visant à créer un Comité des amis de la Somalie, lequel recherchera les moyens d'appeler l'attention sur les besoins de la Somalie dans le domaine de la réconciliation nationale et contribuera à mobiliser des ressources pour le redressement et le développement du pays. Nous faisons nôtre l'opinion du Secrétaire général sur le fait que le processus de paix en Somalie nécessite un appui, que l'état de droit doit être établi et que les institutions nationales politique et judiciaire doivent être restaurées.

Comme le dit le rapport, la situation sécuritaire en Somalie ne s'est pas améliorée et demeure dans l'ensemble la même qu'avant. Il n'a pas été possible, en effet, d'ouvrir un bureau de consolidation de la paix dans le pays. Cela dit, nous pensons que l'Organisation des Nations Unies peut contribuer à surmonter les obstacles actuels.

Les succès réalisés dans le processus de paix et de réconciliation nationale ont permis de mettre en place un parlement, l'Assemblée nationale de transition, qui représente toutes les factions et vues du pays, et d'élire un président, un premier ministre et un gouvernement. Nous affirmons notre appui au Gouvernement national de transition dans ses efforts visant à promouvoir le processus de réconciliation et de reconstruction nationale en Somalie et nous pensons que la communauté internationale devrait fournir l'aide nécessaire à la reconstruction de l'infrastructure et des institutions administratives et des autres.

Il est heureux, en vérité, que M. Ali Khalif Galaydh, le Premier Ministre de la Somalie, soit présent à cette réunion et qu'il ait défendu la cause de la Somalie devant le Conseil de sécurité.

Nous pensons que nous avons tous l'obligation d'appuyer les efforts que le Gouvernement somalien déploie pour reprendre le contrôle du pays et mettre fin à la situation tragique résultant des guerres civiles et tribales qui affligent depuis longtemps le peuple somalien. Nous sommes convaincus à cet égard qu'en fin de compte, c'est essentiellement au peuple et aux dirigeants somaliens qu'incombe la responsabilité de rétablir la paix et la stabilité dans le pays. La communauté internationale doit toutefois fournir l'appui nécessaire pour que ces efforts soient couronnés de succès.

Le peuple somalien a beaucoup souffert, et depuis longtemps. Il est grand temps que la communauté internationale assume ses responsabilités dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales en fournissant une aide humanitaire, compte tenu de la situation désespérée du peuple somalien et de la grave détérioration de la situation humanitaire. Nous espérons que les organismes des Nations Unies et leurs partenaires internationaux poursuivront et intensifieront leurs activités humanitaires en Somalie afin d'alléger les souffrances du peuple somalien.

Le monde vit aujourd'hui une époque agitée. L'humanité a un sentiment de malaise et subit les affres de la guerre, du terrorisme, du sous-développement, de l'intolérance religieuse, de la tension et de l'instabilité. Nous ressentons tous les bouleversements de la vie internationale. La communauté internationale s'efforce de redéfinir ses priorités et de les réordonner. C'est pourquoi nous disons qu'il ne faut plus tarder à trouver une solution aux problèmes, car les problèmes touchant la paix et la sécurité sont des questions graves, pressantes et interdépendantes. Nous pensons par conséquent que la situation en Somalie exige une intervention immédiate de la communauté internationale par le biais de l'ONU qui doit appuyer les institutions nationales dans ce pays afin que la paix et la stabilité puissent être instaurées et mener au développement économique et social.

Je voudrais, pour terminer, dire que l'Organisation de la Conférence islamique rappelle que la communauté internationale doit respecter la souveraineté de la Somalie, son intégrité territoriale, son indépendance politique, principes qui ont été mis en

exergue par toutes les conférences islamiques, qu'il s'agisse de conférences ministérielles ou de conférences au sommet.

Le Président (parle en anglais): Je remercie M. Lamani des paroles aimables qu'il a eues à mon égard.

Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant de l'Iraq. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Aldouri (Iraq) (parle en arabe): Permettezmoi tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois-ci. Nous sommes certains que votre sagesse et votre habileté assureront le succès de votre présidence. Je ne saurais manquer de dire ma reconnaissance à l'Ambassadeur Levitte pour sa présidence du Conseil de sécurité le mois dernier.

Nous remercions le Secrétaire général de son rapport sur la question à l'examen aujourd'hui, ainsi que son représentant pour la déclaration qu'il a faite ce matin. Nous souhaiterions également remercier notre pays frère, Djibouti, des efforts qu'il a déployés pour aider nos frères somaliens à surmonter la crise en Somalie et pour créer le climat nécessaire à la mise en place d'un Gouvernement national de transition. Enfin, je me dois de souhaiter la bienvenue aux représentants de l'État somalien, le Premier Ministre du Gouvernement national de transition et la délégation qui l'accompagne.

Nous participons à cette séance du Conseil pour exprimer notre appui à la Somalie et à son peuple et pour dire, de concert avec tous les autres États arabes, que nous souhaitons que la Somalie puisse redevenir un État uni, pleinement souverain et indépendant capable de protéger les intérêts vitaux du peuple somalien, en dépit des tentatives entreprises par des forces maléfiques – externes et internes – pour déchirer la trame sociale et politique de la société et en détruire l'infrastructure économique.

Nous estimons qu'il est prioritaire d'aider le Gouvernement national de transition à parvenir à l'unité et à une réconciliation complète, de rétablir la stabilité et la sécurité et de rebâtir le pays. Nous demandons instamment à l'ONU, en général, et au Conseil de sécurité en particulier, ainsi qu'à la communauté internationale, de veiller à ce que cette question soit traitée avec sérieux, conformément aux principes et aux objectifs de la Charte.

C'est ainsi que l'on pourrait résoudre les problèmes de la Somalie. Toutefois, transformer ces préoccupations en programmes suppose des ressources financières considérables. Nous espérons que les États arabes pourront couvrir certains de ces besoins financiers. Nous voudrions toutefois à cet égard rappeler la responsabilité de la communauté internationale qui doit être solidaire des autres États, en particulier, et leur fournir, le cas échéant, une assistance financière pour les aider à s'acquitter de leurs obligations envers leurs peuples. Permettez-moi de réitérer notre appel afin que l'on redouble d'efforts pour procurer une assistance immédiate à la Somalie afin que celle-ci puisse reconstruire sa société et rétablir la stabilité et la sécurité.

La nomination par le Secrétaire général d'un représentant pour la Somalie chargé de suivre l'évolution de la situation dans ce pays dans tous ses aspects, en coordination avec le Gouvernement national de transition, les États voisins et les organisations régionales et internationales permettra certainement de résoudre certains des principaux problèmes de la Somalie, en particulier ceux posés par les parties demeurées en marge de l'unité nationale. Cela devrait également permettre de renforcer les institutions de l'État par le biais d'une assistance financière et technique des institutions spécialisées et des fonds.

Aujourd'hui, plus que jamais, il faut traiter avec le Gouvernement somalien avec une grande honnêteté, et s'écarter du labyrinthe des sensibilités politiques internationales, de la polarisation internationale ou des intérêts mesquins. En traitant avec la Somalie au niveau international de manière neutre, impartiale et objective en oubliant les sensibilités du passé proche, en particulier de la part de l'ONU – et nous sommes certains qu'il en sera ainsi – on favorisera la mise en place d'une dynamique propice à l'unité de la société somalienne qui fera suite à une réconciliation générale. Nous sommes convaincus que le Gouvernement national de transition actuellement en place en Somalie n'épargne aucun effort pour atteindre cet objectif.

Le fait de donner aujourd'hui au Premier Ministre de la Somalie l'occasion de prendre la parole au Conseil de sécurité et la tenue même d'un débat public permettant aux États Membres, notamment aux pays arabes, de s'exprimer, constituent en soi un fait positif. Nous espérons que le Conseil continuera de traiter de situations humanitaires semblables dont le règlement est susceptible de contribuer à la paix et à la sécurité internationales.

Après avoir entendu aujourd'hui les déclarations de certains membres du Conseil de sécurité, nous avons ressenti une forte hésitation. Les motifs cités appellent, à notre avis, plus une intervention de la part du Conseil qu'une hésitation à prendre position. Comme l'Ambassadeur de la Jamahiriya arabe libyenne l'a déclaré ce matin, le fait d'insister sur cette hésitation ne contribuera aucunement à résoudre les problèmes de la Somalie et, au contraire, ne fera que les empirer. C'est pourquoi nous exprimons l'espoir que le Conseil adoptera une position plus positive, afin d'aider le Gouvernement national de transition et le peuple somalien à surmonter leurs problèmes et leurs difficultés.

Le Président (parle en anglais) : Je remercie le représentant de l'Iraq de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Kenya. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Jalang'o (Kenya) (parle en anglais): D'emblée, ma délégation voudrait vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois d'octobre. Nos salutations s'adressent également à votre prédécesseur, l'Ambassadeur de France, M. Levitte.

Permettez-moi de saisir cette occasion de faire une déclaration au Conseil relative au rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie, rapport présenté par son Représentant ce matin. Ma délégation est très satisfaite de ce rapport exhaustif. Nous sommes aussi très reconnaissants de l'exposé détaillé qui a été fait, ce matin, par le Premier Ministre du Gouvernement transitoire de la Somalie sur l'évolution survenue dans ce pays, ainsi que sur les moyens d'aider ce dernier.

Ma délégation est heureuse de retrouver le Gouvernement national de transition de la Somalie au sein de la communauté internationale pour qu'il y joue le rôle, qui lui a été si longtemps refusé, au nom du peuple somalien.

Comme l'a mentionné l'Ambassadeur d'Éthiopie, il y a quelques instants, le Kenya, pays voisin de la Somalie, ne connaît que trop bien les problèmes dont souffre cette dernière depuis 1991. Nous avons partagé les souffrances de nos amis et de nos voisins somaliens. Nous avons pleuré avec eux en tant que voisin et en tant qu'ami. C'est pourquoi nous continuons

d'appuyer tous les processus de paix en cours, y compris l'effort de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (AIGD) pour mettre en œuvre les mécanismes arrêtés au sommet de Khartoum en novembre 2000.

Ma délégation partage également l'appel qui a été lancé il y a quelques minutes par l'ambassadeur d'Éthiopie à la fourniture d'une aide humanitaire immédiate aux centaines de milliers de réfugiés qui sont dans les pays voisins, y compris le Kenya.

À travers l'AIGD, l'Organisation de l'unité africaine, l'Union européenne, l'ONU et d'autres, de nombreux efforts ont été déployés pour trouver une solution durable aux problèmes de la Somalie, problèmes causés par l'absence d'une administration centrale depuis 10 ans. Enfin, nous voyons une lueur d'espoir sous la forme du Gouvernement national de transition, et c'est dans cette pensée que nous souhaitons la bienvenue, parmi nous, au Premier Ministre et chef du Gouvernement national de transition de la Somalie, ainsi qu'au Représentant permanent de la Somalie, après tant d'années.

Le Secrétaire général indique dans son rapport, au paragraphe 72, que « la situation ne se prêtait pas au déploiement d'une mission de consolidation de la paix dans le pays ». (S/2001/963, par. 72)

Ma délégation se félicite cependant de ce qu'il soit possible d'instituer un Comité des amis de la Somalie (CAS), comme indiqué au paragraphe 66 du rapport. En tant qu'État membre de l'AIGD, le Kenya est prêt à participer aux travaux de ce Comité avec d'autres membres du Forum des partenaires de l'AIGD.

Enfin, ma délégation plaide auprès de l'Organisation des Nations Unies pour qu'elle redouble d'efforts afin d'aider le peuple et le Gouvernement somaliens à revenir à une situation normale, dès que possible, à travers l'instauration d'institutions nationales, d'organes de sécurité et juridiques viables et, surtout, en facilitant le redressement et le développement économiques.

Le Président (parle en anglais) : Je remercie le Représentant du Kenya de ses aimables paroles à mon égard.

Je donne la parole à M. David Stephen qui va répondre aux observations qui ont été faites et aux questions qui ont été posées pendant le débat.

M. Stephen (parle en anglais): Je voudrais aborder brièvement un certain nombre de sujets qui ont été soulevés au cours du débat par les membres du Conseil.

Le représentant de Maurice a posé une question relative à l'afflux d'armes, demandant si, d'après nos évaluations, ce dernier a augmenté ou non. Le mandat et les ressources de mon Bureau, qui se trouve à Nairobi et non pas en Somalie, ne nous permettent malheureusement pas de surveiller les armes qui entrent dans le pays ou en sortent. Certaines allégations sont présentées de temps à autre concernant les armes qui entrent dans le pays. Notre règle est d'inviter les auteurs de ces allégations à les communiquer au comité créé en vertu de la résolution 773 (1992). C'est malheureusement tout ce que nous pouvons faire, en tant que bureau politique, au vu de notre mandat et de nos ressources.

Cependant, les membres du conseil noteront au paragraphe 54 du rapport que le 28 juillet, le Président du Kenya, Daniel arap Moi, a interdit tout commerce frontalier entre le Kenya et la Somalie. Une des raisons de cette interdiction était, d'après les rapports, que le Président s'inquiétait de l'entrée d'armes au Kenya à partir de la Somalie. Il est clair que, dès qu'un conflit s'intensifie, les armes deviennent plus précieuses ; et, dès que les combats diminuent, il semble qu'elles sortent du pays. C'est l'une des raisons pour lesquelles les pays avoisinants sont très préoccupés par la question du flux d'armes en provenance de Somalie, comme ont pu le noter les membres.

Le représentant de Maurice et le Président, s'exprimant en qualité de représentant de son pays, ont tous deux évoqué le problème de la sécurité. Le représentant de Maurice a demandé si je pouvais donner des évaluations. Comme les membres le savent, la sécurité est tout à fait distincte des activités politiques du Secrétariat, et je n'aurais pas la présomption de donner un avis professionnel. Mais, pour parler de Mogadishu, je me suis rendu dans cette ville en mars, une semaine avant la prise d'otages, et mon impression à l'époque était qu'il régnait une forte tension dans la ville. Pour des raisons de sécurité je n'ai pas pu visiter Mogadishu pendant près de six mois, mais je suis revenu le 7 septembre lors d'une brève visite, et mon impression - toutes proportions gardées - est qu'il y régnait moins de tension et que des progrès avaient été faits au cours de ces mois pour ce qui est de la police et de l'ordre public.

La faible réponse des donateurs à l'appel lancé par le Gouvernement national de transition a été évoquée par plusieurs représentants et membres du Conseil, et le représentant du Bangladesh a expressément demandé s'il me serait possible de faire une observation à ce sujet. De toute évidence, la question doit être posée aux donateurs; je ne peux parler au nom des donateurs. Mais je crois qu'il y a eu, au début de ce processus, des attentes assez modestes chez les donateurs. L'expérience passée des donateurs en Somalie ne les a pas encouragés à estimer que cette entreprise avait des chances de succès. Mais je crois qu'un certain nombre de donateurs sont maintenant en contact avec le Gouvernement national de transition, et qu'une aide est en préparation.

Enfin, le représentant du Mali et le représentant du Bangladesh ont posé des questions sur le Comité des amis de la Somalie. Comme le rapport l'indique clairement, c'est une question qui doit faire l'objet de nouvelles consultations. Il n'y a pas de schéma directeur. Aucun mécanisme n'a été élaboré, et je suis sûr que le Secrétaire général tiendra compte des observations et des remarques entendues au cours de ce débat, prenant acte de l'offre faite par différents membres de participer à cette activité, au moment où le Secrétaire général commencera les consultations.

Mais le Comité est conçu pour deux objectifs principaux. Premièrement, aider à l'élaboration d'une démarche uniforme, qui a été citée comme l'un des problèmes du contexte somalien – en d'autres termes, il faut que les pays intéressés puissent analyser les arguments et comprendre les points de vue des autres pays; et deuxièmement, simplement permettre un échange d'informations relatives à d'autres contextes. Je pense en particulier à l'Angola, dont le Premier ministre de la Somalie a parlé, mais aussi à l'Amérique centrale – El Salvador et Guatemala – où l'échange d'informations s'est révélé une fonction très utile de ce type de groupes d'amis, ou d'amis du Secrétaire général, comme on les a appelés.

Je crois que c'est tout.

Le Président (parle en anglais): Je remercie M. Stephen des éclaircissements qu'il a apportés.

Je donne la parole au Premier Ministre de la Somalie, M. Ali Khalif Galaydh.

M. Galaydh (Somalie) (parle en anglais): Je tiens à remercier beaucoup les Membres du Conseil et

les autres représentants qui se sont montrés très généreux et très chaleureux dans l'accueil qu'ils ont réservé à ma délégation ainsi qu'a moi-même, lors de ce débat public sur la Somalie. Les paroles très aimables, ainsi que les idées exprimées sur la meilleure manière de contribuer à l'instauration d'une paix durable en Somalie, ont été très réconfortantes. Nous savons que presque tous les membres de ce Conseil sont des amis de la Somalie; alors, si tous les membres veulent constituer un Comité des amis de la Somalie, je crois que ce serait une excellente idée.

Je voudrais mentionner trois ou quatre points qui sont au coeur de la discussion. Il y a tout d'abord la question d'une mission de consolidation de la paix après conflit. Nous savons que la Somalie souffre de ce qu'on appelle le syndrome somalien. Il remonte à 1993. Les individus qui sont à l'origine de ces événements sont toujours les mêmes seigneurs de la guerre, qui rejettent le processus d'Arta. Ce sont ceux-là mêmes avec lesquels on nous demande d'engager le dialogue. Nous le voudrions bien, mais nous voudrions aussi que le Conseil ait conscience du fait que ce qui s'est passé en octobre 1993 n'était pas dû au peuple somalien. Ce n'était pas le fait du Gouvernement national de transition, ni de toute personne associée au Gouvernement national de transition. C'était l'oeuvre des seigneurs de la guerre. Et ce sont eux qui continuent de faire obstacle à la paix en Somalie. D'après ce que j'ai entendu aujourd'hui, on veut connaître leurs idées. S'ils avaient des idées en matière de paix et de réconciliation à proposer pour ce pays, ils auraient amplement trouvé le moyen de les exposer au cours de la dernière décennie ou même avant.

Nous sommes pris dans un cercle vicieux, car, si les arrangements en matière de sécurité en Somalie et à Mogadishu sont censés être trop insuffisants ou trop inadéquats pour permettre l'envoi de personnel de l'Organisation des Nations Unies, alors il n'y aura aucune chance de promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité en Somalie, puisque les donateurs resteront à l'écart. Il n'y aura aucune aide digne de ce nom pour la reconstruction et le développement, et nous sommes donc pris dans un cercle vicieux.

Ce que je voudrais dire à ceux qui sont un peu nerveux en ce qui concerne la sécurité du personnel des Nations Unies – et nous sommes d'accord avec eux à 100 % – c'est que nous devons établir un équilibre entre la sécurité de quelques membres du personnel de l'Organisation des Nations Unies, dont personne ne songera à nier l'importance, et le destin de tout un peuple. La Somalie ne doit pas être jugée à une aune différente de celle des autres pays.

La Somalie, malgré le syndrome somalien, est Membre de l'Organisation des Nations Unies. Elle est membre de toutes les organisations régionales et sous-régionales, et tout ce que nous demandons c'est qu'on nous traite comme les autres pays qui ont des problèmes d'après conflit. L'Organisation des Nations Unies ne s'est pas abstenue et n'a pas évité d'envoyer des missions de consolidation de la paix ou de maintien de la paix en Sierra Leone, au Libéria, au Timor oriental, au Kosovo, en Bosnie – pourquoi donc la Somalie estelle mise à part, et pourquoi lui impose-t-on des critères aussi stricts et complets de sécurité totale? Cela nous laisse perplexes.

Un bon nombre de membres du Conseil ont suggéré un moyen qui, dans les grandes lignes, pourrait nous permettre de sortir de l'impasse, à savoir l'envoi d'une mission d'établissement des faits à Mogadishu et en Somalie. C'est une question importante non seulement pour nous, le peuple somalien, mais aussi pour la région et pour la paix et la sécurité internationales. Comme l'a dit l'Ambassadeur de France, il ne s'agit pas simplement de l'envoi d'une mission à un stade quelconque; il faut procéder à des évaluations fréquentes de la situation en matière de sécurité. Ce n'est qu'ainsi que le Conseil peut être informé de façon adéquate.

Je voudrais faire de brèves observations quant à la question de la réconciliation nationale en Somalie. Le processus de paix d'Arta est l'idée personnelle du Président Ismail Omar Guelleh. Il a réussi pour une seule raison : parce qu'il est différent des 12 autres qui l'ont précédé. Les 12 autres ont été faits sur mesure à l'intention des seigneurs de la guerre, des personnages qui se sont autodésignés mais qui n'avaient en vérité aucun mandat pour parler au nom du peuple somalien, ni de ses clans ou sous-clans.

Le processus d'Arta a porté ses fruits parce que c'était un processus somalien qui était axé sur les délibérations de la société civile somalienne. Il n'y a pas d'autre solution que celle-là.

Soyons très clairs : c'est le seul choix possible pour nous. Si quelqu'un a d'autres idées, nous aimerions les entendre. Cela ne servira à rien de dire que nous allons avoir une politique d'ouverture et que tous les Somaliens ont le droit de donner leur avis. Tout cela

est très bien mais la Somalie a connu 10 longues années pendant lesquelles la communauté internationale s'est désespérément efforcée de nous imposer une solution. Cela ne marchera pas, un point c'est tout. Il n'y a pas d'autre solution, et je suggère aux membres du Conseil d'accepter les faits sur le terrain : aucun seigneur de la guerre ni groupe de seigneurs de la guerre ne pourra apporter la paix et la stabilité à la Somalie. Aucun groupe d'anciens de clans ni de personnes aux C.V. ornés ne pourra amener la paix et la réconciliation en Somalie. Le peuple somalien a parlé. Il s'est réuni à Arta, il y a passé six mois. Il n'y a pas d'autre choix possible pour nous.

Si certains s'imaginent qu'ils peuvent imposer une solution à la Somalie, ils feraient bien d'y réfléchir à deux fois, parce que ce serait un exercice futile. Si certains s'imaginent que, parce qu'ils ont de longues frontières avec la Somalie, une longue histoire troublée avec la Somalie ou qu'ils ont des intérêts vitaux en Somalie, cela leur garantit un droit de regard sur la Somalie et un rôle à jouer dans l'histoire future du pays, qu'ils aillent jouer leur petit jeu ailleurs. Cela ne prendra pas en Somalie.

Nous ouvrons les bras aux amis de la Somalie. Nous nous féliciterions de recevoir une aide de la communauté internationale parce que nous n'avons pas été à la hauteur de cette tâche historique. Nous nous sommes infligés à nous-mêmes de profondes blessures. Nous avons perdu presque deux générations et nous ne pouvons même pas garantir ce qui se passera pour les deux prochaines générations. Nous ouvrons donc les bras aux amis de la Somalie. Nous ouvrons les bras à toute suggestion positive ou constructive qui viserait à nous aider. Vous, Monsieur le Président, nous avez donné cette occasion de vous dire ce que nous pensions, de vous faire part de nos préoccupations et de nos appréhensions. Nous pensons que le Conseil devrait être traité avec plus de respect pour ce qui est des prétendus faits qui lui sont présentés par de soi-disant experts.

Dans un très bel exemple d'assimilation abusive, le représentant d'un pays membre des Nations Unies, notre voisin l'Éthiopie, a dit que nous savions que Al-Qaeda avait opéré en Somalie et qu'en plus, il y a même des éléments du Gouvernement national de transition qui sont extrémistes – c'est à dire qu'ils sont de mèche avec Al-Qaeda. Ces allégations sont très graves. L'Éthiopie dispose-t-elle des faits? Nous avons entendu toutes ces allusions et nous avons entendu toutes ces

affirmations intéressées et nous voudrions avoir les faits sous les yeux. Nous n'hésiterons pas à faire face à nos responsabilités à l'égard de notre peuple et de la communauté internationale. Nous avons entendu dire que des navires auraient été envoyés de l'Afghanistan – pays sans littoral – vers des ports de Somalie pour apporter des armes aux dirigeants de Al-Qaeda. Ces affirmations sont absurdes et elles ne nous aident en rien.

Je ne veux pas traîner qui que ce soit dans la boue; j'estime que ce ne serait pas de mise au Conseil. Mais j'agirais de manière irresponsable si je ne répondais pas aux affirmations selon lesquelles le Gouvernement national de transition est de mèche avec Al-Qaeda et les fondamentalistes. Nous voudrions faire tout ce qui est en notre pouvoir pour assumer la responsabilité qui est la nôtre conformément à la résolution 1373 (2001). Nous tenons à le faire, non pas pour aider qui que ce soit, nous le faisons pour nous-mêmes - nous ne cherchons pas à rendre service. Et s'il faut le faire à mains nues, nous le ferons mais nous voudrions que la communauté internationale soit mieux informée. Ceux qui prétendent être au courant – qui se disent bien informés – ne proposent pas de solution pour échapper à cette difficulté, à cette menace mondiale et ce n'est pas en montrant du doigt les États Membres parce qu'on veut satisfaire ses propres intérêts, qu'on arrangera les choses. Ce n'est pas ainsi qu'on aidera le Conseil.

Nous nous félicitons de l'appel lancé pour une aide humanitaire destinée aux Somaliens miséreux. La meilleure aide étrangère que pourrait recevoir la Somalie viendrait sous forme de pluie, mais depuis près de deux ou trois saisons la pluie n'a pas fait son apparition. Nous n'exagérons pas; la situation est très difficile. Il faut ajouter à cela le fait que la grande majorité des Somaliens sont des éleveurs qui dépendent de leur bétail pour vivre et nous ne pouvons pas exporter notre bétail parce que nous craignons la fièvre de la vallée du Rift. La sécheresse qui s'est ajoutée à cette incapacité d'exporter notre bétail a eu des conséquences très négatives sur les moyens d'existence d'un pourcentage élevé de Somaliens.

Je voudrais dire quelques mots à propos de l'aide économique et de l'aide humanitaire et de ce qu'a reçu la Somalie. Selon le rapport de l'Assemblée générale sur l'aide humanitaire, la Somalie aurait reçu environ 100 millions de dollars au cours des 12 mois écoulés, dont plus de 50 millions par le biais des institutions de l'ONU. La sécurité est le problème le plus important

pour le pays et pour le peuple somalien; pourtant, on nous dit que moins d'un million de dollars a été donné pour la sécurité – pour la formation de la police, pour les salaires des policiers ou même pour nourrir les forces de police et de sécurité. Nous trouvons cela un peu déconcertant, parce que si la sécurité est la clef de la paix et de la stabilité en Somalie, et si la communauté internationale a donné 100 millions de dollars, nous aurions pensé qu'une bonne partie de cette somme aurait été consacrée à la sécurité – aux forces de police, à la collecte d'informations, par exemple pour lutter contre le terrorisme international. C'est ce qui a été fait ces 12 derniers mois.

Franchement, nous ne nous attendons pas à recevoir grand chose de cette source. Nous en avons fait la demande, et dans toutes les discussions que nous avons eues avec les donateurs et avec les Nations Unies, nous avons toujours dit que la meilleure manière de nous aider serait de nous aider à constituer une force de police et des forces de sécurité. Toutefois, nous n'avons pas reçu grand chose, comme l'indique le rapport auquel j'ai fait allusion plus haut.

Comment pouvons-nous assumer notre responsabilité dans le cadre de la résolution 1373 (2001)? J'ai eu quelques entretiens avec les ambassadeurs du Royaume-Uni, de France et de Russie. Nous voudrions avoir des entretiens bilatéraux et si l'Union européenne, ou des pays agissant bilatéralement, ou l'ONU peuvent nous aider en la matière, c'est là notre première priorité.

Notre deuxième priorité, c'est la réconciliation nationale. Oui, les individus avec lesquels nous traitons sont des seigneurs de la guerre. Nous avons affaire à des gens qui n'ont aucune idée de ce qu'il faut faire pour la Somalie, ni aucune vision pour ce pays. Néanmoins, nous souhaitons nous asseoir avec eux. Toutefois, personne ne peut nous imposer une solution.

Je voudrais maintenant parler de ce que nous avons reçu comme aide de la part d'un voisin. Malgré les allégations qui ont été faites, il n'y a pas d'armes qui entrent par bateau ou par avion; les seules armes qui entrent en Somalie arrivent par camion, et elles proviennent d'une seule source. Malheureusement, il ne s'agit pas seulement d'armes légères. Je souffre d'avoir à dire ceci, mais des mines terrestres sont placées dans des zones urbaines. Si c'est là le cadeau d'un ami, je ne sais pas ce que c'est qu'un ami. Si c'est à cela que servent les amis, cela fait mal. Ces armes tuent sans discernement, surtout des civils.

Je voudrais terminer en vous remerciant beaucoup, Monsieur le Président, de nous avoir offert cette occasion de prendre la parole devant le Conseil. Cette séance nous a permis de savoir qui fait preuve de bonne volonté à l'égard de la Somalie, qui sont les amis de la Somalie et qui ne le sont pas.

Le Président (parle en anglais) : Je remercie le Premier Ministre de la Somalie de ses remarques de clôture.

Comme je l'ai dit au début de cette séance, c'était une priorité pour l'Irlande de faire en sorte qu'il y ait un débat public au Conseil sur la Somalie. Un tel débat se faisait attendre depuis longtemps. Nous avons, je pense, eu un échange de vues complet et utile aujourd'hui. Au cours des prochains jours, les membres du Conseil de sécurité vont travailler sur un projet de déclaration du Président, qui tiendra compte du débat complet que nous venons de tenir. J'espère que nous pourrons mettre au point cette déclaration du Président au début de la semaine prochaine, et que cette déclaration exprimera la volonté du Conseil de sécurité d'aider la Somalie et le peuple somalien.

Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 15.